

CANDIDATURE CAEP MNS – Région Auvergne-Rhône-Alpes  
INFORMATIONS REQUISES POUR LE CONVENTIONNEMENT  
Campagne 2022 (retour avant le 12 novembre 2021)

**I. - Informations générales :**

- a) Dénomination de l'organisme de formation ;
  
- b) Statut juridique ;
  
- c) Directeur ;
  
- d) N° d'enregistrement DIRECCTE ;
  
- e) Coordonnées (adresse, téléphone et mail).

**II. - Informations particulières :**

- a) Budget prévisionnel de la session (joindre le budget prévisionnel, incluant éventuellement vos frais de gestion de dossiers) ;
- b) Coût de la session par candidat ;
- c) Responsable de la session : nom, coordonnées, qualification, fonctions, expérience dans le domaine des activités aquatiques, dans le domaine du sauvetage aquatique et dans le domaine de la formation (pour les nouvelles personnes, joindre les copies des diplômes ainsi qu'un curriculum vitae détaillé) ;
- d) Équipe administrative (secrétariat, autres): noms, coordonnées, qualifications, fonctions ;
- e) Calendrier et lieux de vos sessions envisagées en 2022.
- f) Équipe pédagogique : noms, coordonnées, qualifications, fonctions, expérience dans le domaine des activités aquatiques, dans le domaine du sauvetage aquatique et dans le domaine de la formation;
- g) Évaluateurs pressentis :
  - a. Représentant MNS
  - b. Sauveteur
  - c. Personnel Jeunesse et Sports (pas obligatoire)
- h) Durée de la session (préciser les volumes horaires de formation);
- i) Public cible (tout public ou/et autres, critères de sélection des candidats) ;
- j) Modalités de mise en œuvre de la session :
  - lieux de(s) session(s) : salle de cours et piscine ;
  - matériel mis à disposition;
  - heures et lieux de l'évaluation ;
- k) Ingénierie de la formation : ruban pédagogique détaillé et contenus de formation.